et ensuite de voter. Ceux qui croient que la constitution aura l'effet de mettre le pays dans une position pire que celle qu'il occupe aujourd'hui voteront contre la proposition; mais, d'un autre côté, ceux qui croient qu'elle se rapproche au moins de ce qui est juste et bon, qu'elle amènera des relations plus intimes entre les colonies, qu'elle formera la base d'une alliance solide et durable avec l'Angleterre, voteront en faveur de la constitution avec tous ses défauts. (Ecoutez! écoutez!) Je vais maintenant dire un mot des conséquences de la motion que j'ai proposée. Cette chambro doit savoir qu'elle ne peut empêcner ou abréger un seul discours, et que tout hon. membre peut discuter la question de contédération en donnant, aussi au long qu'il le voudra, les raisons pour lesquelles il votera pour ou contre le projet proposé. Tout ce que peut faire cette motion, tout ce que le gouvernement veut faire, c'est de tenir cette question devant la chambre; et l'hon. deputé de North Ontario peut aussi bien Parler sur cette question que s'il avait sa motion entre les mains, et pourra, comme à l'ordinaire, taire un discours aussi habile que s'il y était proposé une demi-douzaine d'amendemants. De fait, tout le projet est autant entre les mains de la chambre, et est tout aussi ouvert à la discussion qu'il l'était le jour que j'en ai proposé l'adoption. Tout ce que cotte motion fora, sera d'empêcher les hon. membres de l'autre côté de nous jouer le tour dont j'ai parlé,—c'est-àdire, de détourner la discussion de la question principale qui est devant la chambre, en soulevant des débats sur les pouvoirs du gouvernement général et des gouvernements locaux, sur le conseil législatif électif ou non mé à vie, et sur toute espèce de questions incidentes, sur lesquelles on s'escrimerait pendant des jours et des semaines jusqu'à l'été prochain, et jusqu'à ce la chambre fut fatiguée de tout ce verbiage et le pays dégoûté. (Ecoutez! écoutez!) C'est la, M. l'ORATEUR, le but et l'objet des hon, députés de l'autre côté; mais j'espère que cette chambre ne sera pas assez insensée que de tomber dans le piége qu'ils lui ont tendu, -car je sais que les hou. membres savent maintenant à quoi s'en tenir sur les desseins de ces messieurs. Ils ne peuvent pas se plaindre qu'ils n'ont pas eu l'occasion de proposer des amendements. Ils ont eu trois semaines pour le faire, et ils n'en ont pas encore proposé un

scul, ni même donné avis d'un seul. Ensuite, M. l'Orateur, quelle sera la conséquence, d'un autre côté, si la question préalable n'est pas adoptée? Si elle est rejetée, et que la question principale ne soit pas posée, la confédération est détruite. Et j'informerai la chambre de suite qu'en votant pour que la question principale ne soit pas mise aux voix, on renverra la confédération pour toujours, et l'on détruira pour toujours le dernier espoir d'une union amicale entre les colonies de l'Amérique Britannique du Nord (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. HOLTON-Pourquoi le der-

nier espoir?

1/Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—Parce que si neus rejetons maintenant la convention conclue entre tous les gouvernements de toutes les provinces, nous ne pourrons jamais espérer les faire réunir de nouveau pour en conclure une autre.

L'Hon. M. HOLTON-Mais l'un de ces

gouvernements a cessé d'exister!

L'Hon, Proc.-Gén. MACDONALD -L'hon, monsieur sait parfaitement bien que les gouvernements de toutes les provinces se sont engagés envers ce projet, mais que les législatures ne se sont pas encore prononcées. Si quelques unes d'entre elles paraissent aujourd'hui y être hostiles, ce sentiment peut disparaître lorsqu'il leur sera expliqué. Le proc.-gén. PALMER de l'Île du Prince-Edouard lui-même peut être convaincu de sa nécessité et voter en faveur. Nous ne pouvons pas dire comment voteront ces législatures; mais ce que nous voulons faire, c'est de soumettre ce que nous aurons fait au parlement impérial et lui demander d'exercer son influence auprès des autres colonies pour assurer l'adoption du projet. Et je n'ai aucun doute que si la mère-patrie donne un avis amical aux colonies-sœurs dans cet esprit de bienveillance dont elle fait toujours preuve, -si elle leur indique que, survant elle, ce projet est de nature à servir non seulement nos intérêts, mais encore les intérêts généraux, le bien-être et la prospérité de l'empire, —je suis bien convaincu que le peuple de ces colonies, quels que soient leurs sentiments locaux, écouteront au moins avec respect, et peut-être avec conviction, l'avis qui leur sera ainsi donné par le gouvernement impérial. Je n'ai aucun doute, et de fait je suis convaincu que si le gouvernement impérial donne cet avis, ce sera dans un esprit de bienveillance, d'amour maternel et de tolérance, et que si l'Angleterre indique ce qui est dû à nous-